

## Compte rendu du conseil municipal du 31 juillet 2020

**Présents :**

Mmes BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel  
MM. BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille,  
GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absent :

Secrétaire : BOUILLON Nadiège

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

<b>Vente terrain communal</b>	<p>Suite à la demande faite par un habitant du lotissement Beauregard, d'acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant sa propriété, il lui a été proposé, après vérifications du prix actuel du marché et des ventes antérieures, de lui céder environ 4 ares à 2,5 € le m<sup>2</sup>. Il s'agit de terrain classé en friche, dit « d'aisance » non destiné à être bâti.</p> <p>Le devis établi par le géomètre pour la division de la parcelle, s'élève à 1260 € et sera à la charge de l'acquéreur de même que les frais de notaire.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre à cette personne :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une parcelle de 4 ares : à l'unanimité</li><li>- Au tarif de 2.5 € : 10 pour et 1 contre (BRUN Philippe)</li></ul> <p>Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.</p>
<b>Délégué commission électorale</b>	<p>Monsieur le Maire explique qu'en raison du déploiement du répertoire électoral unique, il y a lieu de procéder au choix d'un conseiller municipal désigné. (L-19)</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et vu son accord, Désigne Madame RAYNAUD Mary en qualité de conseiller municipal désigné pour le répertoire électoral unique.</p>
<b>Travaux de voirie</b>	<p>Des devis ont été établis par la société COLAS, notamment pour la réfection de la rue des Vergers, de la partie haute de la rue du lotissement Beauregard depuis le rondpoint jusqu'à la limite du bois et ainsi que le parking du cimetière.</p> <p>Les réparations seront faites en bicouche et ensuite en monocouche sur la totalité des rues.</p> <p>Les devis s'élèvent à 6265 euros pour le lotissement, à 3450 € pour la rue des Vergers et à 3135,60 pour le parking. Des aides départementales seront attribuées.</p> <p>Le Conseil Municipal décide finalement de revoir sur place avec la COLAS et la Communauté de Communes le procédé qui sera le plus judicieux à utiliser dans chacun des secteurs.</p>
<b>Elagage</b>	<p>Le Sictom nous demande de faire élaguer le chemin de Foultot pour faciliter le passage des camions de collecte et surtout pour ne pas endommager les équipements de leurs véhicules. Le devis établi par la société MONTAGNON de VILLERS SUR PORT s'élève à 816 euros.</p>
<b>Entretien station</b>	<p>Une convention existe entre la commune et le syndicat des Eaux des Trois Rois et il y a lieu de la mettre à jour.</p> <p>L'employé communal entretiendra les extérieurs herbeux de la station, soit environ 6 ares et ce deux fois par an, fin mai et fin septembre à un taux horaire de 50 euros facturé au syndicat.</p>

La séance est levée à 20 heures 30  
Le Maire

Fernand STEFANI